

## CONDITIONS GENERALES D’AFFILIATION

### 1. Modalités d’affiliation

- L’UPAP-BVWK est une Union Professionnelle. Elle assure la défense des intérêts du secteur des jeux et paris auprès de la Commission des jeux de Hasard, des autorités fiscales et des pouvoirs publics, et l’accompagnement de ses membres dans leurs démarches professionnelles.
- Pour être membre de cette organisation, l’intéressé doit payer une cotisation annuelle fixée par l’UPAP-BVWK et 100% déductible fiscalement au titre de frais professionnels.
- Après le paiement, le membre recevra une carte attestant de son affiliation et reprenant son numéro d’affiliation, ainsi que la durée de validité de celle-ci.
- L’affiliation est considérée comme définitive au moment du paiement par le membre ou par son opérateur de paris de la cotisation annuelle. Une fois le paiement effectué, aucune demande de résiliation ou de remboursement ne pourra donc être introduite par le membre, pour quelque cause que ce soit, sauf cas exceptionnels tranchés au cas par cas par l’UPAP-BVWK.
- En souscrivant une affiliation à l’UPAP-BVWK, le membre s’affilie automatiquement à l’UCM. Il bénéficiera d’un nombre d’avantages propres à l’UPAP-BVWK et à l’UCM comme énuméré au point 2 ci-dessous.

### 2. Avantages et services aux membres

Le membre de l’UPAP-BVWK bénéficiera, entre autres, des avantages suivants :

**L’apport permanent d’un service juridique UCM** dans les matières touchant à la vie professionnelle (droits civil, commercial, économique, des sociétés, fiscal,...) et qui l’accompagne du lundi au vendredi au numéro d’appel unique **078/05.45.45**

**Une assurance agence de paris** qui couvre le membre lors d’un litige en rapport avec la Commission des jeux de Hasard. Et ceci, dans le cadre d’une médiation et d’une procédure judiciaire. Cette assurance, de type protection juridique, comprend:

- la prise en charge des honoraires d’avocats et d’experts
- jusqu’à 6.000 € de frais de défense pour le droit administratif et la défense pénale
- un plafond fixé à 9.000 € en cas de conflit impliquant les instances pénales et administrative de manière simultanée
- une franchise générale de 1.000 €

L’étendue exacte de cette assurance est décrite dans les conditions spéciales et générales propre à ce produit qui sont disponibles sur le site <http://www.upap-bvwk.be/>

### **Un bouclier fiscal**

En cas de contrôle fiscal qui tourne mal, le bouclier fiscal protège les membres UPAP-BVWK. C'est une assurance qui couvre les indépendants et les chefs d'entreprises suite à un litige dans le cadre d'un contrôle fiscal. Le bouclier fiscal couvre la prise en charge des honoraires de professionnels du chiffre et d'avocats. Depuis la phase de contentieux administratif jusqu'au judiciaire. Voici un résumé de la couverture :

- Remboursement jusqu'à 6.250€ par dossier.
- Couverture des revenus de l'année de l'affiliation.
- Pour tout litige de minimum 1.000€.
- Pour les revenus soumis à l'impôt des personnes physiques résultant d'activités professionnelles.

L'étendue exacte de cette assurance est décrite dans les conditions spéciales et générales propre à ce produit qui sont disponibles sur le site <https://www.ucmmouvement.be/>

**Une protection Juridique Employeurs** qui consiste en une intervention financière visant à couvrir les frais de votre défense en matière de droit du travail et/ou de sécurité sociale. La protection juridique employeur UCM protège l'employeur en cas de litige avec son travailleur par exemple. Voici un résumé de la couverture :

- Les honoraires d'avocats, d'huissiers et d'experts sont couverts.
- La prise en charge des frais de défense jusqu'à 6.250€ par dossier pour le droit du travail et de la sécurité sociale.
- 37.500€ par sinistre pour la défense pénale.
- Pas de franchise.
- Un délai d'attente de 3 mois sauf pour les nouveaux employeurs (premier engagement).

Cette dernière est une option payante en supplément de la cotisation.

L'étendue exacte de cette assurance est décrite dans les conditions spéciales et générales propre à ce produit qui sont disponibles sur le site <https://www.ucmmouvement.be/>

**Des ristournes avec nos partenaires**, négociées par UCM pour ses membres, pendant la durée de leur affiliation, mais qui restent de la totale responsabilité dudit partenaire aux conditions indiquées sur le site <https://www.ucmmouvement.be/> au moment de l'octroi de cette réduction.

Celles-ci sont toujours susceptibles d'être annulées ou modifiées sans information préalable.

Des **ateliers thématiques pour connaître toutes les ficelles du métier d'indépendant et PME**. L'agenda des ateliers est disponible sur [www.upap-bvwk.be](http://www.upap-bvwk.be)

Un **abonnement au bimensuel Union & Actions** en version électronique pour connaître l'actualité économique, sociale et politique des indépendants. Le lien internet donnant cet accès sera communiqué par email par UCM.

Des **cadeaux de bienvenue** pour la première affiliation des membres à l'UPAP-BVWK et uniquement pour celle-ci \*:

- deux invitations à l'hippodrome de Wallonie (Mons)
- un coupon donnant droit à six heures de nettoyage du point de vente du membre
- deux entrées au centre BS Karting (Frasnes-Lez-Gosselies)
- une action marketing dans le point de vente du membre
- un pack café (machine, tasses, dosettes)
- un power bank
- deux places de théâtre à La Comédie Centrale

\* ces cadeaux sont conditionnés par l'autorisation signée par le membre de s'affranchir de sa cotisation par le prélèvement de ses commissions en trois fois par son opérateur de paris.

Ces avantages sont subordonnés à l'application de nos conditions particulières de service et sont directement accessibles au membre dès le paiement de sa cotisation et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces cadeaux de bienvenue sont toujours susceptibles d'être annulés ou modifiés sans information préalable.

### **3. Caractère d'ensemble des produits de l'affiliation.**

Hormis l'assurance protection juridique employeur qui est une option réservée aux employeurs et soumise à un paiement complémentaire par travailleur, tous les autres produits sont repris dans un ensemble indissociable et indivisible offert pour un prix global. Il est donc impossible de souscrire à l'un ou l'autre avantage séparément.

#### **4. Durée d'affiliation**

L'accès aux avantages et services liés à l'affiliation est valable pour une durée déterminée d'un an, irréductible et irrévocable, à dater du paiement de la cotisation.

Arrivé à son échéance, l'accord de renouvellement de cotisation est supposé tacite et sera reconduit automatiquement.

Pour rompre son affiliation, l'affilié doit en avertir son opérateur de paris par courrier interne en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire de son affiliation.

#### **5. Caractère personnel de l'affiliation**

L'affiliation et le numéro de membre y afférent sont strictement personnels et réservés à l'usage exclusif du membre-personne physique ou des organes de gestion du membre-personne morale.

Le membre est seul responsable de l'utilisation de son numéro de membre et s'engage à ne pas le divulguer à des tiers.

#### **6. Protection de la vie privée.**

Le membre reconnaît avoir été informé de ce que les données personnelles recueillies sont réservées à l'usage interne de l'UPAP-BVWK et des différentes associations du Groupe UCM. Elles pourront être utilisées dans le but d'informer les membres sur les activités du groupe. Conformément à la loi du 6/12/1992, le membre dispose d'un droit d'accès aux données ainsi que d'un droit de rectification.

#### **7. Modification du produit.**

L'UPAP-BVWK pourra modifier unilatéralement et à tout moment le contenu et les conditions du ou des produits offerts dans le package. L'affilié ne pourra en aucun cas invoquer un quelconque dédommagement ensuite de la modification ou de la suppression d'un ou de plusieurs éléments du package.

#### **8. Acceptation des conditions**

Les présentes conditions sont établies entre l'UPAP-BVWK et l'indépendant ou le chef de PME, personne physique ou personne morale, désireux de bénéficier des services et avantages liés à l'affiliation ou de renouveler son affiliation.

Par le paiement volontaire de la cotisation d'affiliation, le membre reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées sans réserve.

Les conditions générales peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Les conditions applicables sont celles en vigueur au moment de l'affiliation ou de son renouvellement.